



Aikido Club Ivry-La-Bataille

REGLEMENT INTERIEUR

INSCRIPTIONS

- ✓ Prendre connaissance du règlement de fonctionnement interne, l'accepter et signer le récépissé sur la fiche d'inscription.
- ✓ Remplir la demande de licence.
- ✓ Fournir un certificat médical, daté à partir du 1er août de la saison sportive. Le certificat attestant l'aptitude à la pratique de l'Aïkido est obligatoire pour l'inscription au cours.
- ✓ Fournir une photo d'identité si vous souhaitez obtenir un passeport fédéral (au tarif en vigueur de 12€).
- ✓ S'acquitter du règlement. (facilités de paiement)

ADHESIONS

- ✓ A la Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires :
Licence + assurances.


COTISATIONS

Attention : l'engagement est annuel, toute année sportive est due sans aucune possibilité de remboursement.

- ✓ Le règlement du montant de la licence est obligatoire dès l'inscription.
- ✓ Les cotisations sont annuelles et individuelles pour l'année en cours. Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de départ avant la fin de la saison.
- ✓ Elles doivent être réglées lors de l'inscription avec possibilité de règlement en plusieurs fois.
- ✓ Les montants des cotisations en cours d'année sont calculés au prorata trimestriel, y compris le trimestre entamé.
- ✓ Ne pourront être admis à participer aux cours que les adhérents ayant acquitté leur licence ainsi que leur cotisation pour la saison en cours.
- ✓ Sur simple demande, nous vous fournissons une facture en vue d'une éventuelle participation de votre Comité d'Entreprise.

ACTIVITES

- ✓ Les salles sont mises à disposition de l'association par la mairie d'Ivry-la-Bataille
- ✓ Pas de cours entre Noël et le nouvel an ainsi que les jours fériés.
- ✓ Un calendrier des cours sera affiché dans le dojo et sur le site internet du club.
- ✓ En cas d'impossibilité pour l'enseignant d'assurer le cours, la salle pourra être mise à disposition des adhérents pour une pratique libre sous la responsabilité personnelle des pratiquants.

Le club d'aïkido, disposant d'un site internet (www.aikidoivry.wpweb.fr) et d'une page , est susceptible de prendre des photos ou des vidéos. Afin de préserver le droit à l'image de chacun, il est demandé de remplir l'autorisation concernant le droit à l'image (en annexe sur la fiche d'inscription).

DEVOIRS

Respect

- ✓ Pendant les cours, le silence est de rigueur pour les adhérents et les personnes présentes dans le Dojo (portables éteints).
- ✓ Les licenciés doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent en aucun cas le quitter sans l'autorisation de l'enseignant (prévoir le temps nécessaire au changement de tenue dans le vestiaire).
- ✓ Respect de la méthode pédagogique et de la technique démontrée par l'enseignant en charge du cours.
- ✓ Le comportement doit être conforme au code moral des pratiquants des arts martiaux : toute attitude incivile pourra justifier l'exclusion motivée du pratiquant.
- ✓ Code moral :

- | | |
|----------------|----------------------|
| ❖ L'amitié | ❖ la modestie |
| ❖ le courage | ❖ le respect |
| ❖ la sincérité | ❖ le contrôle de soi |
| ❖ l'honneur | ❖ la politesse. |

Sécurité

- ✓ Les élèves ne doivent porter ni bijoux ni barettes ... sur les tatamis.
- ✓ L'accès aux tatamis est interdit aux non pratiquants.

Hygiène

- ✓ Les Kimonos doivent être règlementaires et bien tenus.
- ✓ Les ongles des mains et des pieds doivent être propres et coupés courts.
- ✓ Port de chaussettes, chaussons, obligatoire si mycose ou verrues.
- ✓ Les aikidokas doivent se déplacer dans le dojo en zooris (claquettes, tongs, chaussons, etc.)

RESPONSABILITES

- ✓ La responsabilité de l'association ne s'exerce **que dans les salles d'entraînement du Dojo** aux horaires de cours.
- ✓ Il **incombe** aux parents:
 - de s'assurer qu'un responsable est présent pour recevoir les enfants mineurs
 - d'être présents pour récupérer les enfants dès la fin des cours
- ✓ Il est demandé de signer une autorisation sur la fiche d'inscription.

Aïkido Club d'Ivry la Bataille

Association Sportive régie sous la Loi 1901 - Affiliée à la F.F.A.A.A sous le N°03272502

Siège Social : 23, rue de Houdan 28680 ROUVRES

Site: www.aikidoivry.wpweb.fr

Mail: aikido.ivry@gmail.com